

AU REQUÉRANT : S.V.P. REMPLIR TOUTES LES SECTIONS APPLICABLES
LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PRÉCÉDÉS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT FACULTATIFS






A) EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE À DÉMOLIR ET USAGE	
EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE	NUMÉRO DE LOT : _____
	ADRESSE CIVIQUE : _____
	*NUMÉRO MATRICULE : _____
USAGES	USAGE DU BÂTIMENT PRINCIPAL : <input type="checkbox"/> HABITATION <input type="checkbox"/> COMMERCE <input type="checkbox"/> INDUSTRIE <input type="checkbox"/> AGRICOLE
	PRÉCISER : _____
	USAGE DU BÂTIMENT À DÉMOLIR : <input type="checkbox"/> BÂTIMENT PRINCIPAL <input type="checkbox"/> GARAGE <input type="checkbox"/> ENTREPÔT <input type="checkbox"/> AUTRE
	PRÉCISER AUTRE : _____

B) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
PROPRIÉTAIRE REQUÉRANT OU SON MANDATAIRE <i>(Si c'est un mandataire, joindre l'autorisation écrite du propriétaire dûment datée, signée et comprenant les coordonnées du propriétaire.)</i>	REQUÉRANT PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> OU MANDATAIRE AUTORISÉ <input type="checkbox"/>	
	NOM : _____ PRÉNOM : _____	
	ADRESSE : _____	
	TÉLÉPHONE (S) : _____	
	*COURRIEL : _____	
ENTREPRENEUR OU TOUTE PERSONNE CHARGÉE DES TRAVAUX	RESPONSABLE : _____	
	COMPAGNIE (S'IL Y A LIEU) : _____	
	NUMÉRO RBQ : _____ NUMÉRO NEQ : _____	
	ADRESSE : _____	
	TÉLÉPHONE(S) : _____	
SITE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE DÉMOLITION	NOM DE LA COMPAGNIE : _____	
	NUMÉRO RBQ : _____ NUMÉRO NEQ : _____	
	ADRESSE : _____	
	TÉLÉPHONE(S) : _____	
DURÉE PROBABLE DES TRAVAUX : _____	DATE DE DÉBUT (JJ/MMMM/AAAA) _____	DATE DE FIN (JJ/MMMM/AAAA) _____

C) DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES	
MOTIF DE LA DÉMOLITION (cocher une ou plusieurs cases) :	
<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ENDOMMAGÉ PAR LE FEU OU AUTRE CATASTROPHE	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT À REMPLACER PAR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION
<input type="checkbox"/> BÂTIMENT DEvenu VÉTUSTE OU DANGEREUX AVEC LE TEMPS	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT À REMPLACER PAR UN AMÉNAGEMENT AU SOL
<input type="checkbox"/> DÉMOLITION NÉCESSAIRE POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN AUTRE BÂTIMENT	
DESCRIPTION TECHNIQUE DES TRAVAUX :	
MOYENS UTILISÉS POUR LA DÉMOLITION : _____	
MOYENS UTILISÉS POUR LE NETTOYAGE : _____	
MOYENS UTILISÉS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE : _____	
S'il vous faut plus d'espace pour décrire les travaux et/ou pour illustrer les travaux à réaliser, veuillez joindre une annexe au présent formulaire. Veuillez cocher ici si vous joignez une annexe : <input type="checkbox"/>	

D) AUTRES DOCUMENTS ET PLANS EXIGÉS	
<input type="checkbox"/>	CROQUIS À L'ÉCHELLE MONTRANT LA LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION À DÉMOLIR
<input type="checkbox"/>	DESCRIPTION DU TRAJET UTILISÉ POUR SE RENDRE AU SITE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE DÉMOLITION
<input type="checkbox"/>	DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FERMETURE DE L'ENTRÉE DE SERVICE (si démolition d'un bâtiment principal)

E) DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DU REQUÉRANT (ARTICLE 19)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Toute personne qui désire démolir une construction doit, au préalable, obtenir du fonctionnaire désigné un certificat d'autorisation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Le détenteur d'un certificat d'autorisation pour démolition d'une construction s'engage à respecter les dispositions relatives à la sécurité du public tant concernant les travaux que concernant toute fondation résiduelle suite à la démolition. (voir annexe au verso)

ATTENTION (ARTICLE 19)	
	Ni l'octroi d'un certificat d'autorisation, ni les inspections faites par le fonctionnaire désigné ne peuvent relever le propriétaire d'un bâtiment de sa responsabilité d'exécuter les travaux ou de faire exécuter les travaux conformément au certificat émis et suivant les prescriptions des règlements d'urbanisme.
	Advenant la vente de l'immeuble alors que des travaux de démolition sont en cours, le nouveau propriétaire doit en informer la Ville par écrit. Un addenda doit alors être apporté au certificat d'autorisation de démolition dans lequel le nouveau propriétaire s'engage à respecter l'ensemble des clauses et conditions faisant partie intégrante du certificat émis par la Ville au propriétaire ou requérant initial. Cet addenda n'a cependant pas pour effet de prolonger la durée du certificat d'autorisation de démolition.
	Le certificat doit être affiché de manière à ce qu'il soit bien en vue, durant toute la durée des travaux autorisés par le certificat.
	Il est interdit de commencer des travaux avant l'émission du certificat. (article 18, paragraphe 2°)
	La ville doit être informée de tout changement dans l'emploi ou toute cessation d'emploi des personnes mentionnées à la section B) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX survenant pendant la durée des travaux et ce, dès que ce changement se produit. (article 28, paragraphe 1°a)

X SIGNATURE : PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> OU MANDATAIRE <input type="checkbox"/>	DATE	COÛT DU CERTIFICAT
		\$

Une fausse déclaration ou le dépôt de documents erronés entraînent l'invalidation de tout certificat émis en vertu de la présente demande (art. 20.1)

ANNEXE « SÉCURITÉ DU PUBLIC »

ARTICLE 48 DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT (Règlement de construction n° 1068-05)

Toutes les mesures requises par l'inspecteur pour emmurer l'emplacement et protéger le public doivent être complétées avant de commencer la démolition.

Des affiches d'avertissement doivent être installées adéquatement et les propriétaires des immeubles adjacents avertis par écrit au moins 48 heures avant le début des travaux et preuve de cet avis doit être transmis au Service de sécurité publique avant de commencer la démolition.

Les services d'utilités publiques doivent être débranchés et protégés à la ligne de propriété.

Au plus tard 48 heures après la fin des travaux de démolition d'un bâtiment ou partie de bâtiment, le terrain concerné doit être nettoyé de tous rebuts ou matériaux et laissé en état de propreté. Les matériaux de démolition doivent être transportés hors du site et ne peuvent être déposés, à l'intérieur de la municipalité, que dans un endroit approuvé par cette dernière. Les excavations doivent être comblées dans les mêmes délais.

ARTICLE 32 CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE DÉMOLITION (Règlement sur les permis et certificats n° 1069-05)

4° si la fondation n'est pas démolie, le requérant doit fournir les informations sur les mesures de sécurité prises pour la rendre inaccessible durant la période où elle sera inutilisable;

SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE

RÉCEPTION DE LA DEMANDE

DATE DE RÉCEPTION : _____

INITIALES DE LA PERSONNE QUI A REÇU LA DEMANDE : _____

NUMÉRO DE DEMANDE : _____

DEMANDE COMPLÈTE

DEMANDE INCOMPLÈTE

SI LA DEMANDE EST INCOMPLÈTE LORS DU DÉPÔT, DATE COMPLÉTÉE : _____

ANALYSE DE LA DEMANDE

NOM DE LA PERSONNE QUI A ANALYSÉ LA DEMANDE : _____ INITIALES

CERTIFICAT ACCORDÉ

CERTIFICAT REFUSÉ

MOTIFS DU REFUS : _____

DATE DE LA DÉCISION : _____

AUTRES DÉTAILS OU COMMENTAIRES : _____

ÉMISSION DU CERTIFICAT

NUMÉRO DU CERTIFICAT : _____

COMMENTAIRES : _____

SIGNATURE DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ _____

DATE _____